

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TREIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ ET PREVU INITIALEMENT EN, SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, S'EST RÉUNI EN VISIOCONFERENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 7 décembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET. David BURLLOT

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Nathalie BOUZID, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ANDRIEUX

Délibération n°2022-165

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 3

FINANCES
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES - 2022

Au moment de la création de Lamballe Terre & Mer, les compétences exercées par les ex communautés ont été maintenues à titre transitoire. La rédaction progressive des statuts et la définition de l'intérêt communautaire ont progressivement permis de clarifier les compétences. Au regard de ces éléments, il apparaît aujourd'hui que certaines activités exercées, à titre transitoire par la communauté, relèvent en réalité de la compétence communale, et inversement, que des compétences exercées par Lamballe Terre & Mer devraient relever des communes. En 2022, la

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été chargée d'évaluer les transferts de charges, qui résultent de la clarification de la compétence « entretien des sentiers de randonnée ».

Les charges transférées sont comptabilisées dans les budgets de l'agglomération et des communes-membres par le biais des attributions de compensation. En cas de transfert ou de restitution de nouvelles compétences, les attributions de compensation sont respectivement diminuées ou majorées du montant net des charges concerné.

Pour 2022, les montants des attributions de compensation définitives résultent de :

- la clarification de la compétence « gestion des sentiers de randonnée »
- l'ajustement annuel de dossiers antérieurs
 - o Navette estivale (transfert à l'agglomération)
 - o Désherbage thermique (retour aux communes concernées)
 - o Annuité d'emprunt dans le cadre du retour de la compétence voirie aux communes concernées
 - o Volet volontariat de la compétence incendie (transfert à l'agglomération).

Au regard :

- Du dernier rapport de la CLECT n°05-2022 adopté en séance du 11 octobre 2022,
- De l'approbation par les communes-membres du dit-rapport à la majorité qualifiée,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- FIXE les montants des attributions de compensation 2022 conformément au tableau présenté ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

20 DEC. 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



